

**RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le métier de pêcheur en haute mer se classe en deuxième position parmi les métiers les plus dangereux en Amérique du Nord;**

**QUE la saison de pêche de certaines espèces commerciales décrétée de plus en plus tôt par Pêches et Océans Canada entraîne des conditions de plus en plus difficiles, voire périlleuses pour les activités de pêche en haute mer;**

**QUE les changements climatiques affectent grandement le climat et compliquent encore plus la tâche des pêcheurs;**

**QUE l'accroissement de la dimension des bateaux de pêche commerciaux au fil des dernières décennies, notamment pour des motifs de compétitivité, est un fait indéniable;**

**QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Canada d'évaluer les impacts de la situation ci-avant mentionnée et d'adapter la flotte de navires de la Garde côtière canadienne afin d'assurer de façon maximale la sécurité des pêcheurs en haute mer notamment au Québec.**

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 19 AVRIL 2018.**

**Québec, ce vingt-troisième jour d'avril 2018**

  
**MICHEL BONSAINT**  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale